



Demande de contrôle d'assainissement d'un bien immobilier

Assainissement collectif

assainissement@cc-valdevienne.fr

Assainissement non collectif

spanc@cc-valdevienne.fr

CONTRÔLE DEMANDÉ PAR

Propriétaire

Agence immobilière*

Office notarial*

NOM :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ À CONTROLER

Adresse :

Référence(s) cadastrale(s) :

CONTACT POUR LE RENDEZ-VOUS

NOM : Téléphone :

Cette personne doit être présente lors du contrôle et être munie des clés d'accès au bien

FACTURATION

La facture de contrôle doit être adressée au

Propriétaire

Agence immobilière

Office notarial

NOM : Si propriétaire, date de naissance :

Adresse :

Le tarif est voté annuellement en conseil communautaire (voir règlement de service et délibérations sur le site valdevienne.fr)

Le pétitionnaire s'engage à faciliter l'intervention du contrôleur en dégageant au préalable, le cas échéant, l'ensemble des organes de visite de la partie privative de l'installation et à payer la redevance relative au contrôle. Le contrôle d'assainissement effectué permet d'établir un état des lieux de l'installation ou du raccordement à la date du contrôle. L'attestation de contrôle sera transmise au demandeur.

Fait à : Le : Nom-Prénom :

Signature :

*Si facturation au propriétaire : transmettre en complément de la demande son accord pour la réalisation et la prise en charge financière.

La Communauté de communes du Val de Vienne agissant en tant que Responsable de la collecte et du traitement des eaux usées, traite les données collectées pour gérer le raccordement au réseau d'assainissement, le branchement au réseau d'eaux usées, la facturation, ainsi que les contrôles de conformité des installations d'assainissement.

La base légale du traitement est l'exercice d'une mission d'intérêt public.

Les données ne seront conservées que pendant le temps nécessaire à l'exécution des missions de la mairie.

Les données collectées seront communiquées aux agents habilités de **la Communauté de communes du Val de Vienne** ainsi qu'aux seuls destinataires concernés par le traitement, et légalement habilités. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement à l'adresse : info@valdevienne.fr, ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse : dpo@datavigiprotection.fr

Si après nous avoir contactés, vous estimatez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.